

## **Pour une revitalisation de la législation vaudoise destinée à promouvoir la pleine participation des personnes en situation de handicap**

(20\_MOT\_9) Motion Arnaud Bouverat et consorts - Pour une mise en œuvre de la CDPH dans le Canton de Vaud et pour une loi sur l'intégration des personnes handicapées qui porte bien son nom.

(20\_MOT\_8) Motion Julien Cuérel et consorts - Pour une loi cantonale relative aux droits des personnes en situation de handicap.

Madame la Présidente, Mesdames les députées, Messieurs les députés,

Vous serez prochainement amené à vous prononcer sur deux motions citées en marge et qui sont relatives à une revitalisation de la législation vaudoise destinée à promouvoir la pleine participation des personnes en situation de handicap.

**Forum Handicap Vaud, qui regroupe 28 associations actives dans le domaine du handicap, vous recommande de prendre en considération ces motions et de les renvoyer au Conseil d'Etat.**

Dans le cadre du Dialogue national de la politique sociale en Suisse (DNPS), la Confédération et les cantons (Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)) ont défini un programme pluriannuel (2018-2021) ayant pour thème l'autonomie.

Se référant à l'art. 19 de la Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées, les champs d'action sont notamment :

- Libre choix du lieu de domicile et des modalités de logement
- Libre choix de la structure de jour (occupation rémunérée ou non)
- Flexibilisation et personnalisation des offres de soutien spécifiques (aide personnelle incluse)
- Accessibilité des services et infrastructures destinés à la collectivité
- Participation aux décisions des autorités et des institutions

La concrétisation de ces intentions, tout comme celles de la Constitution vaudoise et du Plan Stratégique Handicap 2011, nécessite d'avoir à disposition des outils législatifs permettant de répondre à ces nouveaux enjeux.

D'autres cantons romands font avancer le débat sur les droits des personnes en situation de handicap et ont fait évoluer leur législation en la matière.

Nous vous remercions de votre soutien en faveur des personnes en situation de handicap de notre canton et vous adressons, Madame la Présidente, Mesdames les députées, Messieurs les députés, nos meilleures salutations.

Mail signé par : Fabienne Segu (Forum Handicap), Jacques Domeniconi (Pro Infirmis), Sébastien Kessler (Asrimm), Jean-Pierre Haederli (Procap), Julien-Clément Waeber (Cap-Contact).

Envoyé le 10 mai 2021

*Créé en 2005, Forum Handicap Vaud regroupe 28 associations, représentant près de 10'000 membres individuels, personnes en situation de handicap et/ou proches. Son but est de promouvoir et coordonner les actions de défense des intérêts des personnes en situation de handicap dans le canton de Vaud.*